

BESOIN DE SOINS
IMMÉDIATS
DANS L'EURE ?



J'APPELLE
LE 15

LE RÉFLEXE
OBLIGATOIRE
POUR ACCÉDER
AUX URGENCES



LES URGENCES SONT RÉSERVÉES AUX CAS LES PLUS GRAVES.

Seules les personnes préalablement orientées par le 15 sont accueillies aux urgences.



Un médecin régulateur m'apporte une réponse médicale adaptée et m'oriente selon mes besoins :
conseil, consultation par un professionnel de santé de ville, téléconsultation, accueil aux urgences, envoi d'une équipe médicale.